



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 15 décembre 2025

Fermeture définitive du parking des Jeunes-Rives

Dans le cadre du projet de réaménagement des Jeunes-Rives, le parking des Jeunes-Rives sera définitivement fermé à partir du 1er janvier 2026. La barrière sera verrouillée et il ne sera plus possible ni d'entrer ni de sortir son véhicule à l'échéance de la nouvelle année. Un panneau installé sur place dès aujourd'hui informe les automobilistes et invite les pendulaires à utiliser les parkings P+R aux abords du centre-ville.

La fermeture du parking des Jeunes-Rives s'inscrit dans le cadre du réaménagement du parc des Jeunes-Rives, un projet [adopté par le Conseil général en 2020](#) et réalisé en deux phases : le secteur 1, qui concerne les rives, est en cours de finalisation avec la construction d'un restaurant et d'un café-bain qui ouvriront leurs portes au début de l'été.

Le secteur 2, qui comprend toute la partie au nord du site jusqu'au quai Léopold-Robert, dont l'aire de stationnement des Jeunes-Rives, sera transformé en vaste espace de verdure et de loisirs, dévolu aux activités sportives et aux manifestations. Un rapport spécifique a été [accepté par le Conseil général le 7 avril 2025](#). Les travaux débuteront dans le courant du premier trimestre 2025. Une information spécifique à ce chantier sera donnée au cours du mois de janvier.

P+R pour les pendulaires

A noter que la zone de stationnement des Jeunes-Rives devait de toute façon, par amendement du Conseil général, être fermée, et ce initialement au 1^{er} janvier 2025. En raison du retard pris suite aux oppositions précédent le chantier du secteur 1, le Conseil général avait accepté une ultime [prolongation d'une année](#), jusqu'au 1^{er} janvier 2026.



Les automobilistes pendulaires peuvent utiliser l'un des trois parkings P+R du Nid-du-Crô, de Serrières et de Pierre-à-Bot. Situés aux abords immédiats de la ville, ils permettent de rejoindre le centre-ville grâce aux offres de transport public à proximité, ou à vélo grâce à l'offre Donkey Republic en libre service.

A savoir encore qu'il est prévu d'allouer, dès 2026, un maximum de 150 places de stationnement sur abonnement dans le parking de la Maladière. Ces places seront accessibles du lundi au vendredi de 7h à 18h moyennant l'achat d'un abonnement. En dehors de ces heures, les tarifs usuels seront appliqués pour les automobilistes. Les vignettes des résident-e-s ne seront pas valables dans ce parking. Les conditions sont encore en cours de finalisation. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà prendre contact par ce formulaire : <https://maladierecentre.ch/fr/contact>

>> [Plus d'informations sur le projet de réaménagement du parc des Jeunes-Rives](#)

>> [Plus de détails sur le stationnement pendulaire](#)

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39

